

73 - Mise à disposition de parcelles

Site Lutte contre les Inondations – 15 AVRIL 2026

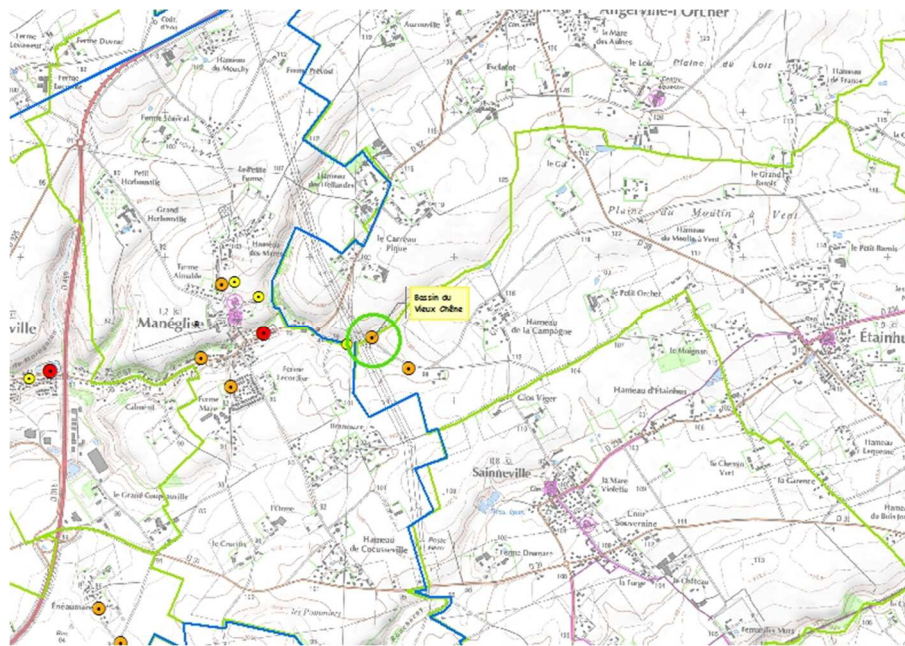
ANGERVILLE L'ORCHER – ETAINHUS – Barrage Vieux
Chêne Amont

ZC46, ZC48 et ZC49

Situation géographique

- ✓ Pâturage
- ✓ Foin
 - Pose d'une clôture au frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : **remblai exclu de la convention**
 - Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
 - Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

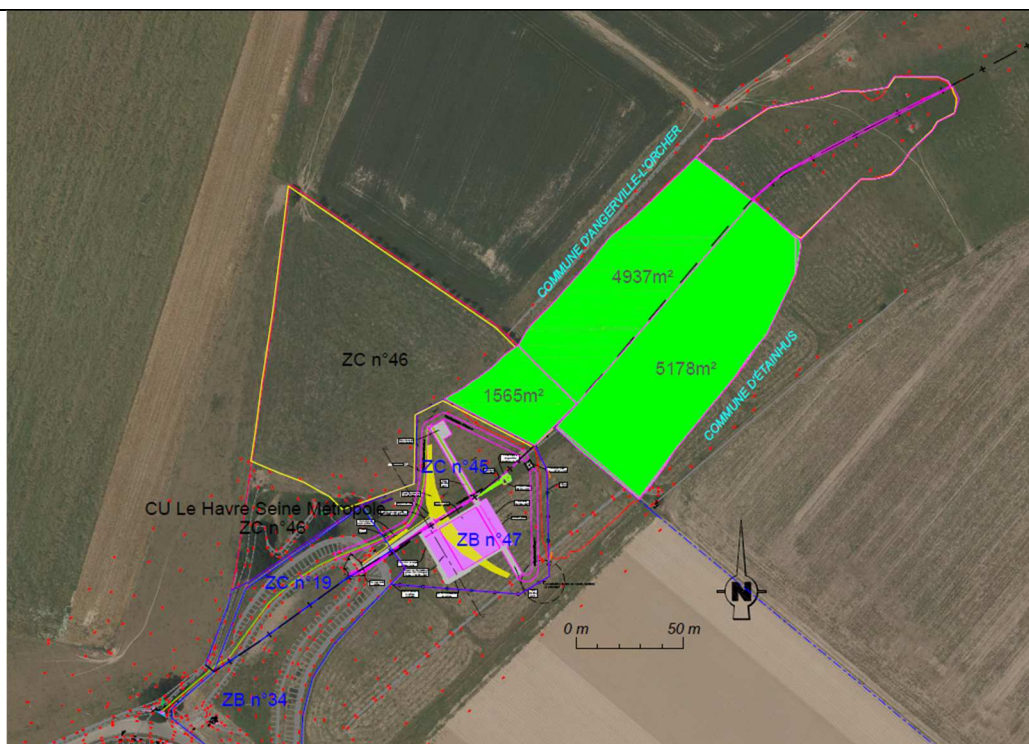
Situation géographique :



Surface utilisable : - Sur Angerville l'Orcher : 1 565m² sur la ZC49 et 4 937m² sur la ZC48
- Sur Etainhus : 5 178m² sur la ZC49

Montant annuel de la redevance : 118,58€

valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



Critère d'attribution :

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès			/2
2.1 Si production de foin, mode opératoire envisagé				
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	
2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal				
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>		<u>Obligatoire</u> <u>Candidature non recevable en l'absence</u>	
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a